

publié le 09 novembre 2017 à 17h31 - Par Marie-Nadine Eltchaninoff

La CFDT fonctions publiques et les huit autres organisations syndicales de la fonction publique ont boycotté le Conseil commun de la fonction publique du 6 novembre pour exprimer leur désaccord sur le report d'un an du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).



Les leaders syndicaux du secteur public lors de leur rassemblement devant Bercy, le 6 novembre - Capture Twitter

Lors du conseil commun, qui s'est finalement tenu le 8 novembre, toutes les organisations syndicales et ont voté à l'unanimité contre les projets de décret portant sur le report de PPCR et sur les modalités de compensation de la hausse de 1,7 point de contribution sociale généralisée (CSG), traduction des propositions faites lors du rendez-vous salarial du 16 octobre dernier.

Reports en cascade

« La CFDT n'accepte pas de voir se profiler une année 2018 particulièrement négative pour l'ensemble des agents publics : gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, augmentation de la cotisation retraite et enfin report du calendrier PPCR » a

déclaré en début de séance Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques. « *Nous avons proposé un amendement au projet de décret visant à réduire de 6 mois le report de PPCR, afin que 2018 ne soit pas une année blanche, précise Mylène Jacquot, mais nous n'avons pas été entendus.* » Autre sujet de mécontentement pour la CFDT Fonctions publiques, la filière sociale qui devait voir son accès à la catégorie A mis en œuvre au 1^{er} février 2018 devra attendre le 1^{er} février 2019. « *La proposition qui nous avait été faite n'était déjà pas optimale, aujourd'hui elle est reportée, nous le regrettons car c'est une revendication que nous portons depuis longtemps et qui concerne une filière essentiellement féminine* », souligne la secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques.

La CFDT restera force de propositions

A l'issue du conseil commun du 8 novembre Gérald Darmanin, le ministre de l'Action publique, a confirmé dans un communiqué que le décret prévoyait la mise en œuvre intégrale de PPCR au cours du quinquennat, et qu'il avait accédé aux demandes exprimées par les organisations syndicales de faire bénéficier du mécanisme de compensation de la hausse de la CSG les nouveaux entrants au 1^{er} janvier 2018. « *Le ministre nous a confirmé quelques annonces faites lors du rendez-vous salarial, sur la révision d'un certain nombre d'indemnités pour travail de nuit ou pour astreintes et frais de mission, détaille Mylène Jacquot. Il nous a également précisé qu'il était prêt à engager la discussion sur la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents. Nous avons demandé que ce sujet soit inscrit à l'agenda social de 2018. Dans l'ensemble, notre désaccord reste entier, cela dit la CFDT continuera de faire des propositions pour améliorer le pouvoir d'achat des agents.* »